



# 8 Certification CléA

Elle propose une offre de formation personnalisée, précédée et accompagnée par une évaluation qui couvre 7 domaines de connaissances et de compétences.

Les partenaires sociaux ont créé la première certification interprofessionnelle : CléA. Celle-ci valide un socle commun de connaissances et de compétences professionnelles.

Le certificat CléA s'adresse prioritairement aux salariés ou demandeurs d'emploi peu qualifiés.

Cette certification a une portée nationale, elle est reconnue dans tous les secteurs et par tous les acteurs.

# 7 domaines de connaissances et de compétences

- La communication en français
- L'utilisation des règles de base de calcul et du raisonnement mathématique
- L'utilisation des techniques usuelles de l'information et de la communication numérique
- L'aptitude à travailler dans le cadre de règles définies d'un travail en équipe
- L'aptitude à travailler en autonomie et à réaliser un objectif individuel
- La capacité d'apprendre à apprendre tout au long de la vie
- La maîtrise des gestes et postures et le respect des règles d'hygiène, de sécurité et environnementales élémentaires.

## La démarche de certification

Après avoir été informé et orienté par un prescripteur (employeur, Opca, Région, Pôle Emploi...) le salarié ou le demandeur d'emploi est d'abord reçu individuellement et sans engagement de sa part par le conseiller d'un organisme évaluateur.

Si le candidat est en accord avec la démarche, une phase d'évaluation qui permettra d'évaluer les compétences détenues par la personne, ses points forts et de repérer d'éventuelles lacunes sera enclenchée.

Si nécessaire un parcours de formation individualisé sera proposé.

Il faut atteindre 70% des items d'évaluation pour obtenir la compétence.

Le certificat n'est délivré par le jury que si les 7 domaines sont validés.

L'évaluation est valable 5 ans.